

## Le contexte de Gennevilliers

### La mise en place pratique :

- La Municipalité s'est inscrite depuis de nombreuses années dans la Lutte contre l'Habitat Indigne.
- Signature avec l'Etat en 2003 du « Protocole de coopération pour la Lutte contre l'Habitat Indigne à Gennevilliers »
- La décence : Le décret du 30 janvier 2002 : informer les locataires et sensibiliser les propriétaires.

### L'organisation du SCHS :

- La rédaction d'un nouveau rapport type, ainsi que les courriers (locataire et propriétaire)

**La signature du protocole entre la CAF et la Ville de Gennevilliers  
le 6 décembre 2017 s'inscrit pleinement dans le choix municipal de  
travailler sur un logement digne et décent pour tous**

## Retour d'expériences et bilan de la mise en place du protocole CAF à Gennevilliers

### La mise en œuvre pratique :

➤ A chaque visite, il est demandé à l'occupant si celui-ci perçoit des Aides au Logement (AL).

➤ Rédaction d'un rapport d'enquête faisant apparaître :

- \* les désordres relevant du RSD

- \* les manquements aux articles relatifs au décret de décence n° 2002-120 du 30/01/2002

Pour éviter une surcharge de travail aux inspecteurs et un doublon avec le rapport d'enquête, la fiche ARS n'est pas utilisée en raison d'un rapport déjà paramétré dans le logiciel métier (paramétrage avant signature du protocole).

## Retour d'expériences et bilan de la mise en place du protocole CAF à Gennevilliers

### La mise en œuvre pratique :

- Un courriel est envoyé à la CAF avec une copie du rapport pour que les aides soient conservées.
- Lors de visite(s) de contrôle, si les travaux sont réalisés sur la décence, un nouveau courriel est transmis à la CAF avec le nouveau rapport.
- Un tableau de suivi des dossiers est rempli et complété au fur et à mesure des informations récoltées et de l'avancée du dossier (date de visite, allocations levées ou non, etc.).

### Incidences sur le service :

- La rédaction du rapport, la mise à jour du tableau n'engendrent pas une grande charge de travail supplémentaire.

## Retour d'expériences et bilan de la mise en place du protocole CAF à Gennevilliers

### ➤ Bilan 2018 :

- 3 dossiers transmis à la CAF dont l'un a fait l'objet d'une restitution des aides après constat de réalisation de travaux.

### ➤ Bilan début 2019 :

- 7 dossiers transmis à la CAF.

### Remontées de terrain :

- Il est apparu une confusion des occupants entre les APL, certaines prestations sociales et les AL, certains n'ayant pas conscience de bénéficier des AL.

### Nouvelle action :

- Lancement d'une phase test pour quelques nouveaux dossiers : pour les locataires ayant indiqué ne pas percevoir d'AL et si des manquements à la décence sont constatés, il y aura vérification auprès de la CAF et s'il s'avère qu'ils perçoivent l'AL, le rapport sera transmis à la CAF.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**